

# Ville de Lewarde



106, rue Jean Jaurès  
59287 LEWARDE  
Tél : 03 27 97 37 37  
mairie-de-lewarde@wanadoo.fr

Réf: 2023-10-08

## **Arrêté municipal d'interdiction de stationnement et de circulation sur la place Elsa Triolet – Manifestation « Octobre rose », le samedi 21 octobre 2023**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2213-2,

Vu le code de la route,

Vu l'autorisation obtenue en date du 11 octobre 2023 par le bureau de la protection de la population et des affaires générales de la Sous-Préfecture de Douai,

Considérant la demande effectuée par Madame Emmanuelle MADOUX, membre de l'association « Marcher bouger », afin d'organiser des animations de sensibilisation au dépistage du cancer du sein ainsi qu'une marche pédestre, le samedi 21 octobre 2023 à partir de 9h,

Considérant qu'il y ait lieu d'organiser le stationnement et la circulation des véhicules,

Considérant le déclenchement du plan vigipirate en mode « Urgence attentat » depuis le vendredi 13 octobre 2023, et considérant qu'il appartient au Maire, sous l'autorité du représentant de l'Etat, de veiller à l'exécution des mesures de sûreté,

### **Arrête**

#### **Article 1<sup>er</sup> :**

L'association « Marcher bouger » est autorisée à occuper le domaine public afin d'effectuer des animations de sensibilisation au dépistage du cancer du sein, en amont et en aval de la marche pédestre dont le départ est fixé ce samedi 21 octobre 2023 à 10h sur la place Elsa Triolet.

#### **Article 2 :**

La circulation et le stationnement des véhicules seront strictement interdits le samedi 21 octobre 2023 de 8h30 à 12h30 sur la place Elsa Triolet.

#### **Article 3 :**

Pendant toute sa durée de validité, le permissionnaire aura obligation d'afficher la présente autorisation.

#### **Article 4 :**

Une copie de cet arrêté sera affichée pour information et transmise pour application à Monsieur le Commandant du Commissariat de Police d'Aniche, à Madame Emmanuelle MADOUX et à Monsieur Jean-Claude DUBRUNQUEZ. Les personnes précitées sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lewarde, le 20 octobre 2023

**Alain BRUNEEL**  
Maire de Lewarde

